

HOLDING AZOR
Société à responsabilité limitée
au capital de 1 000 euros
Siège social : ZA de la Roubiague
47390 LAYRAC
879 809 952 RCS AGEN

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE DU 25 SEPTEMBRE 2025

**DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2025**

DEUXIEME DÉCISION

L'Associée Unique décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 30 juin 2025 s'élevant à 5 252 euros de la manière suivante :

Perte de l'exercice :	5 252 euros
- sur le compte « autres réserves », à hauteur de :	376 euros
- le solde en totalité au compte « report à nouveau » :	4 876 euros

S'élevant ainsi à 4 876 euros

L'Associée Unique constate que compte tenu de ce résultat, les capitaux propres de la Société sont devenus inférieurs à la moitié du capital social. Elle devra, en conséquence, conformément aux dispositions de l'article L. 223-42 du Code de commerce, décider s'il y a lieu à dissolution anticipée de la Société ou à la continuation de l'activité, dans le délai de quatre mois à compter de la date de la présente décision.

Conformément à la loi, l'Associée Unique constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

**Certifié conforme
La Gérance**

Mme Stéphanie ZORZI

Signé par :
 **Mme Stéphanie ZORZI**
1A6A7BA65FC645D...

M Christian ZORZI

Signé par :
 **M Christian ZORZI**
35538AC3F80E4D4...



Désignation de l'entreprise		EURL HOLDING AZOR		Zac De La Roubiague	
Adresse de l'entreprise		47390 LAYRAC			
SIRET		8 7 9 8 0 9 9 5 2 0 0 0 1 0		Durée de l'exercice en nombre de mois * Durée de l'exercice précédent *	
				12 12	
				Exercice N clos le 30062025	
				Exercice N-1 clos le 30062024	
ACTIF		Brut 1		Amortissements-Provisions 2	
				Net 3	
				Net 4	
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations { Fonds commercial* incorporelles { Autres*	010		012	
		014	2 000	016	710
					1 290
					1 419
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations corporelles*	028		030	
	Immobilisations financières* (1)	040	5 750	042	5 750
					5 750
Total I (5)		044	7 750	048	7 040
					7 169
ACTIF CIRCULANT	STOCKS Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052	
	Marchandises *	060		062	
ACTIF CIRCULANT	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066	
	Créances { Clients et comptes rattachés* (2) { Autres* (3)	068	4 276	070	4 276
					48 900
ACTIF CIRCULANT	Valeurs mobilières de placement	080		082	
	Disponibilités	084	85	086	85
					119
ACTIF CIRCULANT	Charges constatées d'avance *	092	3 691	094	3 691
					4 166
Total II		096	42 258	098	42 258
					84 877
Total général (I + II)		110	50 008	112	710
					49 299
					92 046
PASSIF				Exercice N NET 1	
				Exercice N-1 NET 2	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120		1 000	1 000
	Ecarts de réévaluation	124			
	Réserve légale	126		100	100
	Réserves réglementées*	130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)	132	376	3 324	
	Report à nouveau	134			
	Résultat de l'exercice	136	(5 252)	(2 947)	
	Subventions d'investissement	137			
	Provisions réglementées	140			
		142	(3 776)	1 476	
Provisions pour risques et charges		154			
Total II					
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164			
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166	3 068	2 372	
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA 169 4 071)	172	17 375	24 063	
	Comptes courants d'associés	173	13 058	11 234	
	Autres dettes	175	19 574	52 900	
		174			
DETTES (4)	Produits constatés d'avance				
	Total III	176	53 074	90 569	
Total général (I + II + III)		180	49 299	92 046	
RENOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)										Désignation de l'entreprise: EURL HOLDING AZOR										Néant ☐ *	
A - RÉSULTAT COMPTABLE												Exercice N clos le 30062025				Exercice N-1 clos le 30062024					
												1				2					
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *										209		210								
	Production vendue { biens dont export et livraisons services * intracommunautaires }										215		214								
											217		218		268 200		283 200				
											Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)										222
	Production immobilisée *												224								
	Subventions d'exploitation reçues												226								
	Autres produits												230		3 031 3 977						
	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)										232		271 231		287 177						
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)										234										
	Variation de stock (marchandises) *										236										
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)										238										
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*										240										
	Autres charges externes* : (dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)										242		2 518 2 789								
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE * 243 927)										244		1 260 324								
	Rémunérations du personnel *										250		247 628 247 000								
	Charges sociales (cf. renvoi 380 du 2033-D)										252		18 621 34 758								
	Dotations aux amortissements * (dont amortissement du fonds de com- merce article 39, 1-2°, al.3 du CGI 255)										254		128 128								
	Dotations aux provisions										256										
	Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * 259 dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles 260 }										262		2 3								
											Total des charges d'exploitation (II)										264
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)												270		1 075		2 175					
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)										280										
	Produits exceptionnels (IV)										290										
	Charges financières (V)										294										
	Charges exceptionnelles { Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies) 347 Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D) 348 }										300										
											Impôts sur les bénéfices * (VII)										306
	2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)										310		(5 252)		(2 947)						
	B - RÉSULTAT FISCAL Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2												312		314		5 252				
Régularisations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*										316										
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles										318										
	Provisions non déductibles*										322										
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)										324		6 327								
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés 247 écarts de valeurs liquidatives sur OPC* 248										330		41 108								
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option (Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D) 249)										251										
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime										998										
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime										999										
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime										997										
	Entreprises nouvelles (44. sexies)		986		Jeune entreprise innovante (44. sexies A)		989		Zone de revitalisation rurales (44. quinquies)		138										
					Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)		991		Bassins urbains à dynamiser-BUD (art. 44 sexdécies)		992										
	ZFA NG (44 quaterdécies)		345		Investissements et souscriptions outre-mer		344		Zone de développement prioritaire (art. 44 septdécies)		993										
	Zone franche urbaine (44 octies A)		987		Zones de reconstruction de la défense (44 terdécies)		127		Zone France Ruralités Revitalisation (ZFR)		181										
	dont divers*		Créance due au report en arrière du déficit 346		Déduction exceptionnelle (art 39 decies)		655		Déduction exceptionnelle -nelle simulateur de conduite		641										
			Déduction exceptionnelle (art 39 decies A)		643		Déduction exceptionnelle (art 39 decies B)		645		Déduction exceptionnelle (art 39 decies C)		647								
			Déduction exceptionnelle (art 39 decies D)		648		Déduction exceptionnelle (art 39 decies G)		649		Déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)		990								
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS										Bénéfice col. 1 Déficit col. 2		352		42 183		354				
	Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière * (Entreprises I.S. seulement)										356									
Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :												360									
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS												Bénéfice col. 1 Déficit col. 2		370		42 183		372			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **49 299** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **271 231** euros et un total **charges** de **276 484** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **-5 252** euros.

L'exercice considéré débute le **01/07/2024** et finit le **30/06/2025**.
Il a une durée de **12** mois.

Les notes et tableaux présentés ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis par les dirigeants de l'entreprise.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Aucun fait susceptible d'avoir une incidence comptable n'est à signaler sur l'exercice.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions des règlements de l'Autorité des Normes Comptables relatifs au Plan Comptable Général .

Immobilisations

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) minoré des remises, rabais et escomptes obtenus.

Les frais d'acquisition (droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes), ainsi que les coûts des emprunts directement attribuables à l'acquisition ou à la production d'immobilisations sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire ou dégressif (fiscal) en fonction de la durée normale d'utilisation du bien.

Règles et Méthodes Comptables

Immobilisations non décomposables :

Conformément aux mesures de simplifications pour les PME, ces immobilisations sont amorties sur la durée d'usage fiscalement admise.

Immobilisations décomposables :

Si les éléments d'un actif ont des durées d'utilisation différentes, chaque élément est comptabilisé séparément et un plan d'amortissement propre à chacun est retenu.

La dépréciation des immobilisations est évaluée par l'entité à chaque clôture, au moyen de test de dépréciation effectué dès qu'existe un indice de perte de valeur.

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Usufruit temporaire SCI CASTINE IMMO	Linéaire	15 ans et 7 mois

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Autres éléments significatifs

Le 20 décembre 2019, la société a fait l'acquisition de l'usufruit temporaire de 500 parts de la SCI CASTINE IMMO, pour un montant de 2 000€ et comptabilisé en actif incorporel.

Cet usufruit temporaire a une durée de 187 mois.